

DU **BIO** & **LOCAL** POUR LES VIEUX ET LES MALADES



STOP À LA MALTRAITANCE ALIMENTAIRE ! À L'HÔPITAL COMME DANS LES MAISONS DE RETRAITE :

HÔPITAUX ET MAISONS DE RETRAITE : CHAMPIONS DE LA MALBOUFFE ?

Le virus qui a frappé le monde en 2020 a révélé une fois de plus la **fragilité et le manque de moyens du système hospitalier et des maisons de retraite** en France.

Face à ce constat accablant et connu de longue date, **le gouvernement est contraint de revoir sa copie** (Ségur de la santé et loi Grand âge et autonomie en préparation).

Pour autant **le volet alimentaire ne doit pas être oublié**. De nombreuses études ont démontré que le temps du repas était trop souvent considéré comme secondaire dans ces établissements, favorisant ainsi **une alimentation de type industriel sans saveur, pauvre en nutriments et remplie de pesticides**.

Or nous savons que la qualité et l'équilibre nutritionnel des repas jouent un rôle essentiel pour la santé des patients.

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Agir pour l'Environnement s'est mobilisée depuis 2016 pour introduire

au moins 20% d'alimentation bio dans la restauration collective.

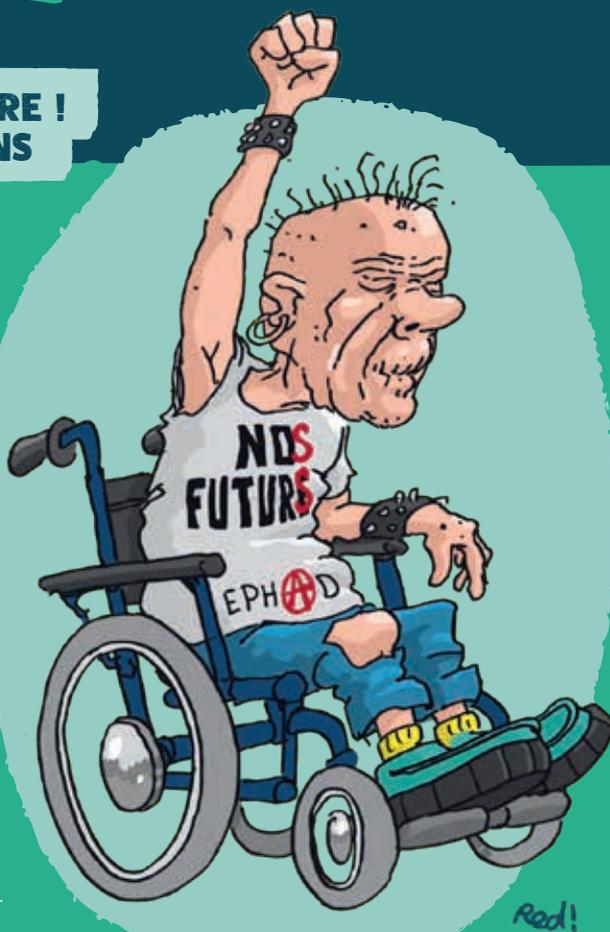
Pour qu'une agriculture respectueuse de l'environnement se développe en France mais aussi pour permettre l'accès du plus grand nombre à une alimentation bio, locale et de saison, de meilleure qualité nutritionnelle.

Or **la loi EGAlim de 2018 issue des États généraux de l'alimentation risque de ne pas être appliquée**

faute de volonté politique et de financement public. Et en premier lieu dans les hôpitaux et maisons de retraite où, selon l'Agence bio, **la part du bio stagne autour de 3%.**

Nous sommes donc bien loin des objectifs fixés par cette loi imposant à la restauration collective publique au 1er janvier 2022, 20% de produits bio et locaux.

C'est pourquoi, au vu du retard pris dans le domaine de la restauration collective



pour le secteur de la santé, **nous vous proposons d'interpeller le ministre de la Santé et des solidarités afin que l'Etat se donne les moyens de respecter l'objectif d'au moins 20% de bio en restauration collective et améliorer en priorité l'alimentation des plus fragiles.**

**AGISSEZ
MAINTENANT !**

en interpellant le ministre de la Santé jusqu'au 31 décembre 2020. Sans mobilisation citoyenne, il y a un risque important que la loi EGAlim ne soit pas respectée.

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT

➔ RÉSUMÉ DES ENJEUX

- ➔ **1 Français sur 6** séjourne à l'hôpital dans une année et **728 000 personnes âgées** résident dans un établissement pour personnes âgées.
- ➔ L'enveloppe consacrée aux denrées alimentaires par jour est de environ **3,70 euros** à l'hôpital et **4,20 euros** en EHPAD
- ➔ **1,2 milliards de repas** au total sont servis chaque année dans la restauration collective du secteur médico-social.
- ➔ À ce jour, à peine **3% des aliments** servis dans le secteur médico-social est issu de l'agriculture biologique.

“ Que ton alimentation soit ta première médecine.

Hippocrate, médecin grec (environ 400 avant J.-C.)

La qualité nutritionnelle des repas participe au maintien en bonne santé du plus grand nombre, et fait partie du processus de guérison des patients.

Le moment du repas est donc primordial pour le bien être des patients et des résidents en EHPAD. Par ailleurs, il ne faut pas négliger **l'importance de la**

convivialité, l'intervalle entre les repas, l'accompagnement par du personnel pour les personnes dépendantes...

Le repas n'est pas seulement un temps d'ingestion de molécules mais un moment de sociabilité et d'échange.

Au pays des chefs étoilés, il est urgent de réhabiliter le temps du repas.

➔ GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DÉNUTRITION

Selon une étude de la Haute Autorité de Santé de décembre 2017 portant sur 600 hôpitaux et 120 000 patients, **près de la moitié des patients sont déçus de la qualité des repas.**

Résultat ? La mauvaise qualité des repas expliquerait que :

- ➔ entre **40 et 50% du contenu des repas part à la poubelle** en moyenne dans les hôpitaux
- ➔ près de **40% des résidents d'EHPAD souffrent de dénutrition** (selon une étude d'UFC Que Choisir).

L'alimentation est considérée, à tort, comme un investissement non rentable et ces établissements y consacrent le moins d'argent possible au détriment de la qualité.

➔ L'ALIMENTATION BIO, LOCALE ET DE SAISON : UN ENJEU ÉCOLOGIQUE ET DE SANTÉ PUBLIQUE

Selon l'étude Bionutrinet portant sur l'alimentation biologique, il s'agit d'une alimentation de meilleure qualité nutritionnelle.

L'énorme volume que représente la restauration collective publique représente une **opportunité pour développer une agriculture biologique respectueuse de l'environnement** moins émettrice de gaz

à effet de serre lorsqu'elle fonctionne en circuits courts.

Plusieurs exemples en hôpital et EHPAD montrent que **c'est possible et que ça marche** y compris du point de vue économique sans surcoût (CHU de Rennes ou Lannemezan, EHPAD du Romarin...).

➔ NOS DEMANDES AU MINISTRE DE LA SANTÉ

1

Assurer le respect de la loi EGAlim introduisant dans tous les établissements médicaux-sociaux **au moins 20% d'alimentation bio et locale.**

2

Financer la formation et les adaptations nécessaires pour atteindre cet objectif.

3

Rendre obligatoire l'équilibre nutritionnel des repas dans tous ces établissements et contrôler le respect de cette mesure.

4

Former le personnel en cuisine pour améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des repas servis

SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE

Optez pour le prélèvement automatique mensuel

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de..... € par mois.

Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »

N° national d'émetteur : 539277

Établissement teneur du compte à débiter

Nom de votre agence bancaire ou CCP :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Titulaire du compte (indiquez ci-dessous votre adresse)

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Compte à débiter (voir votre RIB ou RIP)

Code établissement :	Code guichet :
N° de compte :	Clé RIB :

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Réf. 539277.0002841020006481

Agir pour l'Environnement - 2, rue du Nord - 75018 Paris

Date et signature *Obligatoire* :

Joindre
un RIB
ou un RIP

 contact@agirpourenvironnement.org

 www.agirpourenvironnement.org

Imprimé sur papier recyclé par la Scop Presse Pluriel

DU BIO & LOCAL POUR LES VIEUX ET LES MALADES !

Monsieur le ministre,

La malbouffe dans les lieux accueillant un public fragile, tels que les hôpitaux et les EHPAD, est malheureusement devenue une norme en France.

De l'avis de médecins, une alimentation saine et équilibrée est un facteur de guérison des malades et aide au maintien en bonne santé des personnes âgées.

C'est pourquoi, suite au vote de la loi EGalim instaurant un seuil d'au moins 20% de produits bio dans la restauration publique au 1er janvier 2022, nous vous demandons de mettre en place un plan de financement et de formation pour que les maisons de retraite et les hôpitaux publics puissent respecter la loi.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

EXPÉDITEUR

NOM, PRÉNOM
ADRESSE
COURRIEL

SIGNATURE

SIGNATURE
